



## FORMULAIRE DE DESIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

30.02.03.13

Version 1

Du 28/09/2016

**IMPORTANT** : La notice jointe au présent document vous fournira toutes les informations légales utiles ainsi qu'à la personne de confiance que vous envisagez de désigner, nous vous prions de bien vouloir la lire attentivement avant de remplir le formulaire de désignation. Une information orale complémentaire vous sera également fournie par l'établissement.

**Je soussigné(e) :** .....

Nom, prénom : .....

Date de naissance : .....

### Désigne

M. / Mme.....

Demeurant à : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Adresse mail : .....

Liens avec le résident (parent, proche, conjoint...) : .....

**En qualité de « personne de confiance », pour m'assister en cas de besoin en qualité de personne de confiance,**

- Pour un temps indéterminé
- Uniquement pour la durée de mon séjour dans l'établissement

**J'ai bien compris que cette personne de confiance pourra :**

- ✓ Assister aux entretiens médicaux, à m'accompagner dans mes démarches et dans mes décisions.
- ✓ Etre consulté(e), au cas où je serais hors d'état d'exprimer ma volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.
- ✓ Décider de mon inclusion dans un protocole de recherche médicale, si je ne suis pas en mesure d'exprimer ma volonté
- ✓ Etre consultée par l'équipe qui me soigne au cas où je ne serai pas en état d'exprimer ma volonté concernant mes soins et recevoir l'information nécessaire pour le faire. Dans ces circonstances, sauf en cas d'urgence ou impossibilité de la joindre, aucune intervention ou investigation importante ne pourra être réalisée.



## FORMULAIRE DE DESIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

30.02.03.13

Version 1

Du 28/09/2016

J'ai bien noté que cette personne ne recevra pas d'informations que je juge confidentielles et que j'aurais indiquées au médecin. Je peux révoquer la personne de confiance à tout moment en utilisant le bordereau de révocation joint au présent formulaire.

La personne de confiance que j'ai désignée est informée de son rôle et ses missions, elle peut également y renoncer, en ce cas il lui suffira de remplir et signer un bordereau de renonciation.

Fait à : ..... Le : .....

Signature du résident :

### A faire remplir par la personne de confiance en cas d'acceptation

Je soussigné(e) M. / Mme : .....

reconnait avoir pris connaissance de l'information sur le rôle de la personne de confiance et accepte le choix de M. / Mme : .....

Fait à : ..... Le : .....

Signature

### Bordereau de révocation de la personne de confiance par le résident

Je soussigné(e) M. / Mme : .....

décide de révoquer la désignation de M. / Mme : .....  
au titre de personne de confiance. Cette révocation est immédiate

Fait à : ..... Le : .....

Signature



## FORMULAIRE DE DESIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

30.02.03.13

Version 1

Du 28/09/2016

### Bordereau de renonciation de la personne de confiance

Je soussigné(e) M. / Mme : .....

renonce à partir de ce jour à exercer les missions de personne de confiance auprès de

M. / Mme : .....

Fait à : ..... Le : .....

Signature

## INFORMATIONS RELATIVES A LA PERSONNE DE CONFIANCE

### Qu'est-ce qu'une personne de confiance ?

La personne de confiance peut :

- vous accompagner dans vos démarches et vous assister lors de vos rendez-vous médicaux,
- et être consultée par les médecins pour rendre compte de vos volontés si vous n'êtes pas en mesure d'être vous-même consulté.

Dans le cas où votre état de santé ne vous permet plus de donner votre avis ou de faire part de vos décisions, le médecin ou l'équipe médicale consulte en priorité la personne de confiance.

Son avis guide le médecin pour prendre ses décisions. Elle doit donc connaître vos volontés et les exprimer lorsqu'elle est appelée à le faire.

Les directives anticipées peuvent également lui être confiées.

### Qui puis-je désigner ?

Toute personne de votre entourage en qui vous avez confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission : un de vos parents, votre conjoint, votre compagnon ou votre compagne, un de vos proches...

La personne que vous désignez comme personne de confiance peut être aussi celle que vous avez désignée comme « personne à prévenir » en cas de nécessité : personne de confiance et personne à prévenir peuvent ou non être la même personne.

### Quand dois-je désigner ma personne de confiance ?

Dès que possible, avant votre entrée en EHPAD de préférence.

### **Comment désigner ma personne de confiance ?**

La désignation doit se faire par écrit par le biais du formulaire « désignation de la personne de confiance » Vous pouvez changer d'avis à tout moment : soit annuler votre désignation, soit remplacer la désignation d'une personne par une autre.

### **Quelles sont les limites d'intervention de ma personne de confiance ?**

La personne de confiance ne pourra pas obtenir communication de votre dossier médical (à moins que vous lui fassiez une procuration exprès en ce sens). De plus, si vous souhaitez que certaines informations ne lui soient pas communiquées, elles demeureront confidentielles, quelles que soient les circonstances. En revanche, si votre personne de confiance doit être consultée parce que vous n'êtes pas en mesure de vous exprimer, les informations jugées suffisantes pour pouvoir exprimer ce que vous auriez souhaité lui seront communiquées.

Si vous êtes hospitalisé, l'avis de la personne de confiance sera pris en compte par l'équipe médicale mais, en dernier lieu, c'est au médecin qu'il reviendra de prendre la décision.

En revanche, dans le cas très particulier de la recherche biomédicale, si vous n'êtes pas en mesure de vous exprimer et qu'une recherche biomédicale est envisagée dans les conditions prévues par la loi, l'autorisation sera demandée à votre personne de confiance.

### **Dans quel cas ne puis-je pas désigner une personne de confiance ?**

Si vous êtes protégé par une mesure de tutelle, vous ne pouvez pas désigner une personne de confiance. En revanche, si vous avez désigné quelqu'un antérieurement à la mesure de tutelle, le juge des tutelles peut soit confirmer la mission de cette personne, soit révoquer sa désignation.